

Congrès Fédéchimie F.O.

[/La Colle-sur-Loup, du 24 au 27 mars 1971./]

Ces quatre jours ont été marqués d'une part par des discussions poussées sur la place du syndicalisme dans la société et sur l'unité, d'autre part par une lutte très dure contre le centralisme du bureau fédéral.

La Fédéchimie a, au sein de F.O., la réputation de prendre des positions de pointe qui généralement tranchent avec le syndicalisme de Français moyen proposé par la confédération.

On peut cependant noter que dans la motion ci-dessous, sur le rôle du syndicalisme dans la société, si la plupart des problèmes importants sont abordés, l'analyse s'arrête souvent en route et l'avant-dernier alinéa montre que les perspectives ne sont pas très ouvertes: on évite habilement de se situer par rapport à l'État et aux structures d'autogestion fédéralistes.

Des camarades du Syndicat national de l'énergie nucléaire (voir [le numéro 1 de «S.O.»](#)) ont insisté pour que soient inclus dans cette motion les quatre points suivants:

- reconnaître que toute société hiérarchisée ne peut être que répressive, par nature;
- le refus de mettre le pied à l'étrier à une nouvelle classe dominante issue des travailleurs et de leurs luttes;
- la dénonciation du caractère de classe de l'enseignement actuel qui est, de par la nature de la société, l'un des importants moyens de reproduction de l'idéologie de la classe dominante;
- la définition du rôle du syndicalisme comme une lutte permanente sur tous les aspects de la vie quotidienne À PARTIR D'UNE CONTESTATION GLOBALE DE LA SOCIÉTÉ.

Seul le premier point a été retenu.

En conclusion de la discussion sur l'unité, un amendement à la résolution fédérale, proposant l'organisation en tendances et la libre expression des tendances à l'intérieur et à l'extérieur comme moyen de l'unité organique a recueilli environ 20p. 100 des mandats (vote à main levée).

Le troisième point chaud portait sur une question apparemment secondaire, une modification aux statuts. Il s'agissait de supprimer les syndicats nationaux existants et de les remplacer par des unions nationales dont «la constitution et les activités doivent être approuvées par le bureau fédéral». La bataille fut âpre, mais la modification passa tout de même, bien qu'avec seulement 52p. 100 des voix. Cette victoire se retournera peut-être contre ceux qui l'ont remportée.

Que dans un congrès où on se réclame du syndicalisme libertaire [[Dans la salle une banderole portait le texte suivant: «Nous sommes les continuateurs de la C.G.T. libertaire». André Bergeron.]] toutes les commissions soient désignées par le bureau fédéral sortant, y compris la commission de vérification des mandats: il faut le faire! Bien entendu, on le fait au nom de l'efficacité.